

■ Votre besoin

CONFORMITE
réglementaire

Créer, mettre à jour ou encore améliorer votre document unique
« Evaluation des risques professionnels » (*)

(*) : Art. L 230-1 du code du travail « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques ». « La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail »

■ Notre service

Vous faire bénéficier de notre savoir-faire pour **réaliser un document unique** non seulement **complet et conforme**, mais également **utile** pour faire progresser la santé/sécurité dans votre entreprise.

Vous faire gagner du temps et des ressources en profitant de notre expérience du management de la sécurité au travail.

● Notre approche

La prestation couvre les 5 étapes de l'évaluation des risques professionnels :

- 1/ Définition des unités de travail** de l'entreprise
- 2/ Identification des dangers** : équipements, substances, méthodes de travail...
- 3/ Analyse des risques** : étude des conditions d'exposition des salariés à ces dangers
- 4/ Evaluation des risques** : en fonction de critères tels que probabilité, gravité...
- 5/ Classement des risques** pour identifier les besoins d'améliorations prioritaires

Elle peut prendre 2 formes selon votre besoin :

- La **prise en charge intégrale** de la réalisation/mise à jour du document unique ;
- Une **assistance méthodologique** : formation du(des) salarié(s) chargé(s) de l'évaluation des risques, mise à disposition de documents supports prêts à l'emploi, validation des résultats de l'évaluation.

En option : accompagnement pour définir et **planifier les actions d'amélioration**.

Notre méthode se conforme, tant sur le plan du fond que de la forme, aux précisions apportées par la circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002, ainsi qu'aux principes définis par l'INRS.

● Le rendu final

En final, M3d vous remet un classeur excel assurant la traçabilité de chacune des étapes d'élaboration du document unique.

Pour faciliter l'exploitation du document unique, des fonctions de filtre permettent de trier les résultats.

Le fichier est conçu de manière à ce que vous puissiez :

- y intégrer par la suite votre plan d'action et en suivre la réalisation ;
- assurer facilement la mise à jour annuelle du document unique.

Notre vision du document unique : au-delà de l'obligation, une opportunité !